



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Prédation du loup

Question écrite n° 13101

Texte de la question

M. Ian Boucard attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire sur les conditions d'éligibilité aux dispositifs d'aide à la protection contre la prédation du loup pour les éleveurs de lamas. En 2025, près de 4 000 attaques de loups ont été recensées en France, ayant entraîné la mort d'environ 12 000 animaux d'élevage. Les dispositifs d'aide actuellement en vigueur sont principalement destinés aux élevages ovins et caprins. Or, bien que les éleveurs de lamas soient moins nombreux en France, leurs exploitations sont également exposées à des attaques de loups de plus en plus fréquentes dans certains territoires, entraînant des pertes économiques significatives et un préjudice important pour ces exploitations. Ces éleveurs rencontrent en outre des difficultés pour accéder à des mesures de protection adaptées, telles que l'acquisition de chiens de protection, ainsi qu'à de soutiens financiers spécifiques. C'est pourquoi il lui demande si le Gouvernement envisage d'adapter ou d'étendre les dispositifs d'aide existants afin de mieux répondre aux besoins des éleveurs de lamas confrontés à la prédation du loup.

Données clés

Auteur : [M. Ian Boucard](#)

Circonscription : Territoire de Belfort (1^{re} circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13101

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : [Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire](#)

Ministère attributaire : [Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 février 2026](#), page 1556